

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 18 Septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Modification du règlement intérieur de l'A.L.S.H.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

**PROCURATIONS :** Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI. Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté du 20 mars 1984 portant réglementation des Centres de Loisirs sans Hébergement,

Vu l'arrêté du 26 mars 1993 relatif aux établissements et séjours de vacances hébergeant des mineurs de 4 à 6 ans à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2009 créant le Centre de Loisirs sans Hébergement de Propriano,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2013 modifiant et approuvant le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2018 modifiant le et approuvant le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 31 août 2026,

Le Maire expose au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur de l'ALSH, notamment sur :

- L'Assurance (Article II), Le contrat d'assurance Responsabilité civile porte actuellement le n°62578553 ;
- Le lieu d'implantation (Article III), L'ALSH dispose de nouveaux locaux Quartier Saint Joseph à Propriano.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'A.L.S.H.
- **HABILITE** le Maire à prendre toutes décisions et à signer toutes pièces administratives nécessaires à l'application de celui-ci.

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 21.09.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-059B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

